Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le 25 Mars 2022

ID: 056-215600784-20220323-DEL_2022_26-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER

M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC

M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL

Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022_26 Renouvellement de la Convention WSA

Rapporteur : J. Gréves

La West Surf Association (WSA) a été créée en 1986 dans le Morbihan.

Ce Club labellisé par la Fédération Française de Surf est le 1er Club de Surf en Bretagne et se classe dans les premiers nationaux. Depuis 2007, la WSA fait partie des 9 Clubs Français classés 3 étoiles par la Fédération Française de Surf sur la cinquantaine de Clubs référencés. Il compte de nombreux compétiteurs classés et développe des Centres de Perfectionnement, du Surf scolaire, une École de Surf et de Skate et un Surf Camp fonctionnant sur les périodes de vacances scolaires.

Envoyé en préfecture le 25/03/2022 Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le 25 Mars 2022

ID: 056-215600784-20220323-DEL_2022_26-DE

La WSA soutient la découverte du surf par les scolaires en dispensant des cours de surf aux élèves de CM2 de l'école de Prat Foën et des classes à option surf du collège Saint Jean.

La Ville de Guidel conclut chaque année une convention formalisant ses engagements et ceux de la WSA. La convention soutient ainsi 2 actions menées par la WSA: L'option Surf du collège Saint Jean et l'initiation au surf des CM2 des classes de l'école de Prat Foën. Elle participe enfin aux frais de fonctionnement de l'association.

L'enveloppe financière est répartie de la manière suivante :

- Initiation des classes à option surf du Collège Saint Jean : 4 000,00 €
- initiation des classes de CM2 de l'école de Prat Foën : 4 000,00 €
- Participation aux frais de fonctionnement : 2 000,00 €

Il est proposé pour l'année scolaire 2021/2022 d'autoriser la signature de la convention jointe en annexe et de reconduire le montant de la subvention versée à la WSA soit 10 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 09 mars 2022,

DÉCIDE de reconduire pour l'année scolaire 2021/2022 la convention avec la WSA et de maintenir le montant de la subvention à 10 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association la WSA pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 23 Mars 2022 Le Maire, Joël DANIEL

